

Les aides techniques

par LiNote

Q'est-ce qu'une aide technique ?

Les aides techniques sont des objets conçus pour compenser un handicap. Elles permettent aux personnes de continuer à effectuer des gestes de la vie quotidienne sans avoir besoin de l'aide de quelqu'un.

Ces aides techniques sont donc très utiles aux personnes âgées en perte d'autonomie : un petit coup de pouce qui leur simplifie la vie et leur permet de rester chez elles le plus longtemps possible.

Quelles sont les différentes aides techniques existantes ?

Il existe un grand nombre d'aides techniques. Certaines sont très connues comme la canne de marche, le tabouret de douche, les audioprothèses... Mais avez-vous déjà entendu parler de **boucle magnétique**, d'**aide-mémoire numérique** ou encore de **déambulateur d'escalier** ?

Voici un petit tour d'horizon des aides techniques regroupées par fonction :

Les aides pour communiquer

- Les téléphones fixes pour senior : à grosses touches, avec photo, avec flash, etc.
- Les appels vidéo
- La téléassistance

Les aides pour mieux entendre

- Les audioprothèses
- Les casques pour écouter la télévision
- Les boucles d'induction magnétique (compatibles uniquement avec les appareils auditifs équipés d'une position T)

Les aides pour ne pas oublier ses médicaments

- Les piluliers électroniques
- Les aide-mémoires numériques

Les aides pour se repérer dans le temps

- Les calendriers éphémérides
- Les horloges avec date
- Les montres parlantes
- Les réveils équipés d'un flash (adaptés aux personnes malentendantes)

Les aides pour se déplacer

- Les cannes de marche : pliantes, avec pince de préhension, cannes-siège, cannes tripodes ou quadripodes.
- Les déambulateurs
- Les cadres de marche
- Les chariots de course avec siège
- Les tricycles pour adulte (avec ou sans assistance électrique)
- Les scooters pour personnes âgées

Les aides pour se lever et s'asseoir

- Les fauteuils releveurs
- Les coussins releveurs
- Les rehausseur de toilettes
- Les coussins rotatifs
- Les barres d'appui verticales

Les aides pour monter et descendre les escaliers

- Les monte-escalier motorisés
- Les déambulateurs d'escalier

Les aides pour s'installer dans la douche ou dans la baignoire

- Les mains courantes ou barres d'appuis
- Les marchepieds
- Les tabourets de douche
- Les chaises de baignoire pivotantes
- Les planches de baignoire
- Les siège suspendus pour baignoire

Les aides pour faire sa toilette

- Les sandales lave-pied
- Les brosses à cheveux ergonomiques
- Les brosses pour le corps ergonomiques
- Les ciseaux de manucure ergonomiques
- Les lunettes-loupe de maquillage
- Les cuvettes qui transforment un WC en bidet
- Les lunettes de toilettes nettoyantes et séchantes

Les aides pour s'habiller

- Les lacets élastiques
- Les enfile bas de contention, collants et chaussettes
- Les chausse-pieds
- Les enfile-boutons

Les aides pour cuisiner et manger

- Les couverts, verres et assiettes ergonomiques
- Les ouvre-bocal
- Les ouvre-bouteille
- Les épluche-légumes ergonomiques

Les aides pour lire

- Les loupes traditionnelles
- Les loupes sur pieds
- Les loupes électroniques

Les aides pour jardiner

- Les tabourets repose-genoux
- Les potagers en hauteur
- Les outils de jardinage ergonomiques

Où trouver des conseils sur les aides techniques ?

Auprès d'un ergothérapeute

Un ergothérapeute peut se déplacer au domicile de votre proche pour effectuer un bilan de ses besoins. Il pourra lui conseiller des aides techniques qui sécuriseront son domicile et lui simplifieront la vie.

Pour bénéficier de l'expertise d'un ergothérapeute, vous pouvez contacter :

- le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) de la ville la plus proche
- la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- la **MDA** (Maison de l'Autonomie) de votre département

Note : Si votre proche bénéficie de la Caisse de Retraite complémentaire AGIRC-ARRCO et qu'il est âgé de plus de 75 ans, vous pouvez demander l'intervention d'un ergothérapeute dans le cadre du dispositif Bien chez moi.

Tarif : 15€ – Contact : 0 810 360 560 – Plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Dans un Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT)

Les CICAT ont été créés pour apporter une aide concrète aux personnes âgées en perte d'autonomie. Ce dispositif est gratuit et n'a aucune visée commerciale.

Les experts du CICAT proposent :

- une **évaluation des besoins** de la personne âgée par un ergothérapeute (sur place ou au domicile de la personne âgée)
- des **essais** de produits sur place
- des **conseils** d'utilisation
- des **prêts** pour pouvoir tester le matériel chez soi, pendant quelques jours ou quelques semaines, avant de se décider

Il existe 21 CICAT en France : [liste des CICAT](#)

Où acheter des aides techniques ?

Dans des magasins physiques de matériel médical :

- Bastide
- Harmonie Médical Service
- Paramat

Dans une boutique en ligne spécialisées dans le bien vieillir, comme par exemple :

- Les filles d'Ariane : www.lesfillesdariane.com
- Tous Ergo : www.tousergo.com
- Facilavi : www.facilavi.com
- Pasolo.com : www.pasolo.com
- Prevenchute : www.prevenchute.com
- Materiel-handicap : www.materiel-handicap.fr

Quelles sont les aides financières ?

Le remboursement de la sécurité sociale et des mutuelles

Certaines aides techniques sont **remboursées partiellement** par la sécurité sociale. Vous pouvez trouver un résumé de la LPP (Liste des Produits et Prestations remboursables par l'Assurance Maladie) dans cet article : www.tousergo.com

Certaines mutuelles prennent aussi en charge une partie du coût des aides techniques, n'hésitez pas à prendre contact avec elles pour en savoir plus.

Les aides financières

Les aides techniques peuvent être financées par :

- l'APA (Allocation personnalisée d'Autonomie)
- La PCH (Prestation Compensatrice du Handicap)
- L'aide "Habiter Facile" de l'ANAH *
- L'aide "Bien vieillir chez soi" de l'Assurance Retraite *

** Si votre proche est éligible à une de ces aides, un ergothérapeute viendra faire un diagnostic de ses besoins à son domicile et lui conseillera des aides techniques adaptées.*

Le crédit d'impôt des travaux d'équipement pour les personnes âgées

25 % du montant des dépenses effectuées pour aménager le logement d'une personne âgée est remboursé sous forme de crédit d'impôt. Voici les conditions pour en bénéficier :

- Les travaux doivent concerner la résidence principale
- La personne doit payer ses impôts en France
- Il doit s'agir de travaux d'adaptation du logement à une perte d'autonomie ou à un handicap. (*Liste des travaux éligibles à télécharger : linote.fr/blog/aides-techniques*)
- Les travaux doivent être réalisés par une seule entreprise

Note : le montant des travaux pris en compte est limité 5000€ pour une personne seule ou 10 000€ pour un couple soumis à une imposition commune. Ce plafond est fixé pour une période de 5 années consécutives. Par exemple, pour l'année 2020, il concerne les dépenses entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2020.

A propos du crédit d'impôt

- **Si le montant de ses impôts est supérieur au crédit auquel il a droit :** 25% du coût des travaux est déduit du montant de ses impôts.
- **Si le montant de ses impôts est inférieur au crédit auquel il a droit :** votre proche ne paiera pas d'impôt et la différence sera remboursée par le centre des Finances publiques.
- **S'il n'est pas imposable :** 25% des sommes versées pour payer les travaux lui seront remboursées par le centre des Finances publiques.

